

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 65 (1939)
Heft: 25

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne,
largeur 47 mm :

20 centimes.

Rabais pour annonces
répétées.

Tarif spécial
pour fractions de pages.

Fermeture des annonces :
Annonces Suisses S. A.
8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)
Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. —

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; A. ROSSIER, ingénieur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. ODIER, architecte ; CH. WEIBEL, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYF, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur cantonal ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur, à Sion.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER.

SOMMAIRE : *L'urbanisme dans une petite ville : Yverdon*, par M. MARCEL-D. MULLER, architecte S. I. A. — *Problèmes actuels des concours d'architecture*, par M. PICCARD, R. LOUP, J. PERRELET et L. STALÉ, architectes à Lausanne. — *Société suisse des ingénieurs et des architectes*. — NÉCROLOGIE : Jérôme Franel. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT.

L'urbanisme dans une petite ville : Yverdon

par M. Marcel-D. MULLER, architecte S. I. A.

Il apparaît d'une façon courante, aux yeux du profane, que l'urbanisme ne puisse s'appliquer qu'à des villes d'une certaine importance, comportant de vastes projets d'ensembles, aussi beaux que ruineux pour la caisse municipale. On veut bien admettre à la rigueur que Genève démolisse le quartier du Seujet, ou de l'Evêché et que Lausanne fasse table rase des abords de la Riponne, mais on ne voit pas ce que l'urbanisme puisse avoir de commun avec les problèmes qui peuvent se poser dans une petite cité de chez nous.

L'urbanisme, qui commença sous Louis XIV à s'appliquer à l'esthétique, s'intéressa à l'hygiène et au côté social au XIX^e siècle et à la circulation dès le début du XX^e siècle. Limité tout d'abord dans son action à la cité, il finit par s'intéresser à la région, pour englober finalement l'ensemble du territoire national. C'est de cet esprit que procède le vaste projet d'urbanisme régional, s'étendant à tout le territoire de la Confédération, soumis au Conseil fédéral par la Fédération des architectes suisses (F. A. S.). Une telle étude ne se justifie déjà qu'au point de vue des voies de communication routières demandant à être adaptées aux exigences de la circulation de nos jours. Quantité d'autres questions se posent et parmi celles-ci il y a l'aménagement des petites villes.

On ne s'est jamais beaucoup occupé d'urbanisme dans

notre pays et la phase de l'urbanisme esthétique est restée sans traces. Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que nos villes établirent des règlements, dont le but était d'assurer une hygiène de l'habitation et il faut dire que dans ce domaine les résultats obtenus ne sont pas à négliger. Sans que l'on se préoccupât du tracé à proprement parler, le système consistant à créer des zones réservées à l'ordre dispersé, limitant l'ordre contigu aux centres des villes, contribua à assurer à nos cités des quartiers noyés dans la verdure. N'oublions pas que de nos jours il est de nombreux pays où l'on ne possède pas cette notion, et où la construction en ordre contigu est la règle, pour le plus grand mal du paysage ! Notre premier grand urbaniste fut Guillaume-Henri Dufour, agissant non pas en « général », mais comme ingénieur cantonal à Genève, où il réalisa un tracé dont nous avons eu ailleurs l'occasion de faire saillir les qualités. Il est un mal dont souffrent nos cités, c'est l'inaptitude de trouver des emplacements convenables aux monuments publics, constituant vraiment des solutions urbanistiques fonction d'un ensemble.

Yverdon est à ce point de vue, et nous sommes heureux de pouvoir le relever, une exception. On y trouve des tracés particulièrement intéressants, mettant les édifices en valeur et faisant bénéficier la ville de ces motifs d'intérêt. Dans une cité bien tracée, le visiteur est amené d'instinct à la « Place » et reconnaît d'emblée l'Hôtel-de-Ville ; aussi la Place Pestalozzi s'impose-t-elle de suite comme le cœur de la cité et constitue réellement le *centre civique*. Elle est entourée du Château, anciennement symbole de la puissance de Leurs Excellences, de